

BROCHURE DE CONVOCATION



Assemblée Générale Extraordinaire de la société GENFIT SA

mercredi 13 janvier 2021 à 14h30

dans les locaux de Genfit situés sur le Parc Eurasanté, 885 avenue Eugène
Avinée à Loos (59120)

Avertissement : Au regard des mesures gouvernementales de confinement et d'interdiction des rassemblements actuellement en vigueur pour lutter contre la propagation de l'épidémie de Coronavirus (Covid-19), sur décision du Conseil d'Administration de la Société, l'Assemblée Générale se tiendra exceptionnellement à huis-clos, c'est-à-dire sans la présence des actionnaires et autres personnes ayant habituellement le droit d'y assister, conformément aux dispositions de l'ordonnance n° 2020-1497 du 2 décembre 2020 modifiant la durée d'application et le contenu de l'Ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020. Le descriptif des modalités qui permettront aux actionnaires de participer à l'Assemblée Générale en dépit de ces mesures exceptionnelles requises afin de respecter les contraintes réglementaires et de préserver la santé de chacun est exposé dans les sections 1 et 2 de cette brochure de convocation.

| | |
|--|-------------|
| 1. Effectuez vos démarches par internet avec le E vote..... | p 2 |
| 2. Comment participer à l'Assemblée Générale ?..... | p 3 |
| 3. Ordre du jour..... | p 9 |
| 4. Exposé sommaire / Exposé des motifs..... | p 9 |
| 5. Projets des textes des Résolutions..... | p 11 |
| 6. Composition du Conseil d'Administration et des Comités du Conseil d'Administration | p 12 |
| 7. Droits de vote et actions composant le capital social..... | p 13 |
| 8. Marche des affaires sociales depuis le début de l'exercice..... | p 14 |
| 9. Demande de documents | p 15 |

> Avertissement

Modalités exceptionnelles de participation à l'Assemblée Générale

Dans le cadre de l'Ordonnance n° 2020-1497 du 2 décembre 2020 modifiant la durée d'application et le contenu de l'Ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020 portant adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées et organes dirigeants des personnes morales et entités dépourvues de personnalité morale de droit privé en raison de l'épidémie de Covid-19 (ensemble, l' « Ordonnance Covid-19 »), et avec le souci constant d'assurer, dans la mesure du possible, la sécurité et la protection de toutes les parties prenantes (dont celles des actionnaires) à l'Assemblée Générale, cette réunion se tiendra à huis-clos, c'est-à-dire hors la présence physique des actionnaires.

Dans ces conditions et conformément à l'Ordonnance Covid-19, vous devez, pour exercer vos droits :

- *privilégier le recours à Internet pour l'accomplissement des formalités de participation,*
- *exprimer vos choix préalablement à la réunion quant aux résolutions qui vous sont proposées, à savoir :*
 - *en votant par correspondance,*
 - *en désignant un mandataire qui votera en amont de l'Assemblée Générale,*
 - *en donnant pouvoir au Président de l'Assemblée Générale,*

Ce sont les seules options désormais disponibles du fait des circonstances et impératifs rappelés ci-dessus.

Il ne sera pas possible d'assister personnellement à l'Assemblée générale. Aucune carte d'admission à cette Assemblée ne sera délivrée.

Vous avez également la possibilité de poser des questions par écrit dans les conditions du (IV) ci-dessous.

Enfin, les actionnaires sont invités à consulter régulièrement la rubrique dédiée à l'Assemblée Générale sur le site de la Société : www.genfit.com.

UN SERVICE SIMPLE, RAPIDE ET SECURISE POUR FAVORISER LE VOTE DU PLUS GRAND NOMBRE D'ACTIONNAIRES

Que vous soyez actionnaire **au nominatif** ou **au porteur**, GENFIT vous permet d'effectuer toutes vos démarches relatives à l'Assemblée Générale en quelques clics où que vous soyez !

A partir du 23 décembre 2020, vous pourrez, via **Votaccess**, un site internet sécurisé :

- voter,
- donner mandat à un tiers qui votera en amont de l'Assemblée Générale, ou
- donner pouvoir au Président de l'Assemblée Générale.

Retrouvez toute l'information sur l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 janvier prochain sur le site : www.genfit.com (rubrique Investisseurs & Médias/Données financières/Assemblée générale des actionnaires) et notamment **un tutoriel sur les modalités d'utilisation du site internet sécurisé.**

N'hésitez pas à contacter notre Numéro Vert 0800-940651 (accessible depuis la France) à partir du 7 décembre 2020, du lundi au vendredi de 10h à 19h pour toute question relative aux modalités de participation à l'Assemblée Générale du 13 janvier prochain.

Du fait des circonstances et impératifs rappelés ci-dessus, le recours à Internet pour l'accomplissement des formalités de participation doit être privilégié.

> Comment participer à l'Assemblée Générale ?

CONDITIONS POUR POUVOIR PARTICIPER A CETTE ASSEMBLEE

Les propriétaires d'actions nominatives devront être inscrits dans les comptes de titres nominatifs tenus pour la Société par son mandataire, *BNP Paribas Securities Services*, au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée Générale, soit le 11 janvier 2021 à zéro heure, heure de Paris ;

Les propriétaires d'actions au porteur devront justifier de leur identité et de leur qualité d'actionnaire au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée Générale, soit le 11 janvier 2021 à zéro heure, heure de Paris en faisant parvenir à *BNP Paribas Securities Services* **impérativement par l'intermédiaire financier qui assure la tenue de leurs comptes**, une attestation constatant la propriété de leurs titres (« attestation de participation ») délivrée par cet intermédiaire.

A. MODALITES DE PARTICIPATION A L'ASSEMBLEE GENERALE

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, peut participer à cette Assemblée

- Soit en votant par correspondance
- Soit en désignant un mandataire qui votera en amont de l'Assemblée Générale (ce dernier ayant alors la faculté de communiquer ses instructions de vote à l'adresse suivante : paris.bp2s.france.cts.mandats@bnpparibas.com)
- Soit en donnant pouvoir au Président de l'Assemblée Générale

Vous pourrez effectuer votre choix soit par internet, soit par courrier, selon les modalités présentées ci-après.

SI VOUS SOUHAITEZ VOTER PAR CORRESPONDANCE OU DONNER POUVOIR PAR INTERNET

Le site **Votaccess** sera ouvert à compter du **23 décembre 2020**. La possibilité de voter par Internet avant l'Assemblée Générale **prendra fin la veille de la réunion, soit le 12 janvier 2021, à 15h00 (heure de Paris)**. Toutefois, afin d'éviter tout engorgement éventuel du site **Votaccess**, il est recommandé aux actionnaires de ne pas attendre la veille de l'Assemblée Générale pour voter.

1) **Vous détenez vos titres au nominatif :**

Il vous suffit d'accéder au site **Votaccess** via le site Planetshares www.planetshares.bnpparibas.com à partir du **23 décembre 2020** pour transmettre vos instructions de vote et désigner ou révoquer un mandataire avant l'assemblée générale

Le titulaire d'actions inscrites au nominatif pur devra se connecter au site Planetshares avec ses codes d'accès habituels.

Le titulaire d'actions inscrites au nominatif administré devra se connecter au site Planetshares en utilisant son numéro d'identifiant qui se trouve en haut à droite de son formulaire de vote papier.

Dans le cas où vous n'êtes plus en possession de votre identifiant et/ou de votre mot de passe, nous vous invitons à contacter le numéro 01 57 43 02 30 depuis la France ou le +33 1 57 43 02 30 depuis l'étranger ou utiliser le formulaire de contact du site Planetshares : <https://planetshares.bnpparibas.com>.

Après vous être connecté, nous vous invitons à suivre les indications données à l'écran afin d'accéder au site **Votaccess** et voter, ou désigner ou révoquer un mandataire.

Les désignations ou révocations de mandataires devront être reçues au plus tard le quatrième jour précédant la date de l'Assemblée Générale, soit le **9 janvier 2021**.

2) **Vous détenez vos titres au porteur :**

Il appartient à l'actionnaire au porteur de se renseigner afin de savoir si son établissement teneur de compte est connecté ou non au site **Votaccess** et, le cas échéant, si cet accès est soumis à des conditions d'utilisation particulières.

- Si l'établissement financier qui assure la gestion de votre compte titres a adhéré au site **Votaccess**, il vous suffira de vous connecter sur le portail internet de votre établissement teneur de compte avec vos codes d'accès habituels. Vous pourrez alors accéder au site **Votaccess**, en cliquant sur l'icône qui apparaîtra sur la ligne correspondant à vos actions GENFIT et voter par correspondance ou désigner ou révoquer un mandataire.
- Si l'établissement financier qui assure la gestion de votre compte titres n'a pas adhéré au site **Votaccess**, la notification de la désignation et de la révocation d'un mandataire peut également, conformément aux dispositions de l'article R.225-79 du code de commerce, être effectuée par voie électronique, selon les modalités suivantes :
 - vous devrez envoyer un mail à l'adresse suivante : paris.bp2s.france.cts.mandats@bnpparibas.com qui devra obligatoirement contenir les informations suivantes : nom de l'émetteur concerné, date de l'assemblée générale, nom, prénom, adresse, références bancaires du mandant ainsi que les nom, prénom et si possible l'adresse du mandataire ;
 - vous devrez demander obligatoirement à l'établissement financier qui assure la gestion de votre compte titre d'envoyer une confirmation écrite au service Assemblées Générales de BNP Paribas Securities Services – CTO Service – Grands Moulins de Pantin - 9, rue du Débarcadère – 93761 Pantin Cedex.

Seules les notifications de désignation ou de révocation de mandats pourront être adressées à l'adresse électronique susvisée, tout autre demande ou notification portant sur un autre objet ne pourra être prise en compte.

Afin que les désignations ou révocations de mandats exprimées par voie électronique puissent être valablement prises en compte, les confirmations devront être réceptionnées au plus tard le quatrième jour précédant la date de l'assemblée, soit le **9 janvier 2021**.

SI VOUS SOUHAITEZ VOTER PAR CORRESPONDANCE OU DONNER POUVOIR PAR VOIE POSTALE

1) **Vous détenez vos titres au nominatif :**

Il vous suffit de compléter le formulaire qui vous sera adressé par *BNP Paribas Securities Services* avec la convocation et que vous recevrez par voie postale (suivre les instructions données en pages 6 et 7 de la présente brochure), à l'aide de l'enveloppe T que vous aurez reçue.

Pour être pris en compte, les formulaires de vote par correspondance devront être reçus par la Société ou le Service Assemblées Générales de BNP Paribas Securities Services, au plus tard le 10 janvier 2021. Les désignations ou révocations de mandataires exprimées par voie papier devront être réceptionnées au plus tard le quatrième jour précédant la date de l'Assemblée Générale, soit le 9 janvier 2021.

2) **Vous détenez vos titres au porteur :**

Vous pouvez vous procurer un formulaire de vote par correspondance ou par procuration auprès de l'établissement financier qui assure la gestion de votre compte titre (votre intermédiaire financier le trouvera disponible en ligne sur le site www.genfit.com (rubrique Investisseurs & Médias/Données Financières /Assemblée générale des actionnaires).

Il vous suffira alors de suivre les instructions données en pages 6 et 7 de la présente brochure pour compléter le formulaire sans oublier de dater et signer en bas de celui-ci.

Une fois complété, daté et signé par vos soins, vous devrez adresser le plus tôt possible ce formulaire à l'établissement financier qui assure la gestion de votre compte titre, qui le transmettra lui-même à BNP Paribas Securities Services (à l'adresse suivante : BNP Paribas Securities Services – CTO Service Assemblées – Grands Moulins de Pantin - 9, rue du Débarcadère – 93761 Pantin Cedex) accompagné d'une attestation de participation destinée à certifier que vous êtes bien actionnaire de la Société et dans quelle quotité de titres.

Pour être pris en compte, les formulaires de vote par correspondance devront être reçus par la Société ou le Service Assemblées Générales de BNP Paribas Securities Services, au plus tard le 10 janvier 2021. Les désignations ou révocations de mandataires exprimées par voie papier devront être réceptionnées au plus tard le quatrième jour précédant la date de l'Assemblée Générale, soit le 9 janvier 2021.

SI UN MANDATAIRE A ETE DESIGNE, COMMENT DOIT IL ADRESSER SES INSTRUCTIONS DE VOTE ?

Tant l'actionnaire au nominatif que l'actionnaire au porteur peuvent désigner un mandataire dans les conditions mentionnés ci-dessus. Conformément au décret 2020-418 du 10 avril 2020, le mandataire ainsi désigné adresse au plus tard le 4ème jour précédant la date de l'Assemblée Générale, un email contenant les instructions de vote sous la forme du formulaire unique par message électronique à l'adresse : paris.bp2s.france.cts.mandats@bnpparibas.com. Cet email devra obligatoirement contenir les informations suivantes : nom de la Société concernée, date de l'Assemblée Générale, nom, prénom, adresse, références bancaires du mandant ainsi que le nom, le prénom et si possible l'adresse du mandataire.

COMMENT REMPLIR LE FORMULAIRE DE VOTE ?

Vous souhaitez voter par correspondance :

- Cochez la case A et suivez les instructions ; et
- Datez et signez la case E.

Vous souhaitez donner pouvoir au Président :

- Cochez la case B ; et
- Datez et signez la case E.

Il est précisé que pour toute procuration donnée par un actionnaire sans indication de mandataire, le Président de l'Assemblée Générale émettra un vote favorable à l'adoption des projets de résolutions présentées ou agréées par le Conseil d'Administration et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolution.

Vous souhaitez être représenté par un mandataire (personne physique ou morale), ou par un autre actionnaire, ou par votre conjoint ou partenaire avec lequel a été conclu un pacte civil de solidarité :

- Cochez la case C et remplissez les informations de votre mandataire ; et
- Datez et signez la case E.

Important : Avant d'exercer votre choix, veuillez prendre connaissance des instructions situées au verso - Important : Before selecting please refer to instructions on reverse side
Quelle que soit l'option choisie, noircir comme ceci ■ la ou les cases correspondantes, dater et signer au bas du formulaire - Whichever option is used, shade box(es) like this ■, date and sign at the bottom

Compte tenu du contexte sanitaire lié à l'épidémie de Covid-19, le Conseil d'administration a décidé conformément à l'Ordonnance n°2020-321 du 25 mars 2020 telle que prorogée et modifiée par l'Ordonnance n°2020-1497 du 2 décembre 2020, que l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires se tiendra à huis clos, c'est à dire hors la présence des actionnaires et des membres du conseil d'administration, des personnes ayant habituellement le droit d'y assister

GENFIT

Conseil d'Administration
 4 654,25 €

10 avenue Avinée
 59120 LOOS
 S. Lille Métropole

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Convoquée sur 1ère convocation le 13 janvier 2021 à 14 heures 30, ou, sur 2ème convocation, le 25 janvier 2021 à 14 heures 30
 Au Siège social de la Société : Parc Eurasanté
 885 avenue Eugène Avinée
 59120 LOOS, France

CADRE RÉSERVÉ À LA SOCIÉTÉ - FOR COMPANY'S USE

Identifiant - Account
 Nominatif Registered
 Porteur Bearer
 Vote simple Single vote
 Vote double Double vote
 Nombre de voix - Number of voting rights

A – Vous votez par correspondance : cochez ici et suivez les instructions

B – Vous donnez pouvoir au Président de l'Assemblée : cochez ici, datez et signez au bas du formulaire sans rien remplir

C – Vous donnez pouvoir à une personne dénommée : cochez ici et inscrivez les coordonnées de cette personne

JE VOTE PAR CORRESPONDANCE / I VOTE BY POST
 Cf. au verso (2) - See reverse (2)

Je vote **OUI** à tous les projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'Administration ou le Directoire ou la Gérance, à l'EXCEPTION de ceux que je signale en noircissant comme ceci ■ l'une des cases "Non" ou "Abstention". / I vote **YES** all the draft resolutions approved by the Board of Directors, EXCEPT those indicated by a shaded box, like this ■, for which I vote No or I abstain.

| | | | | | | | | | | | |
|-----------------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|------------------------------------|--------------------------|
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | A | B |
| Non / No <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Oui / Yes <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Abs. <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Non / No <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| | | | | | | | | | | Abs. <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 11 | 12 | 13 | 14 | 15 | 16 | 17 | 18 | 19 | 20 | C | D |
| Non / No <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Oui / Yes <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Abs. <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Non / No <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| | | | | | | | | | | Abs. <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 21 | 22 | 23 | 24 | 25 | 26 | 27 | 28 | 29 | 30 | E | F |
| Non / No <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Oui / Yes <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Abs. <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Non / No <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| | | | | | | | | | | Abs. <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 31 | 32 | 33 | 34 | 35 | 36 | 37 | 38 | 39 | 40 | G | H |
| Non / No <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Oui / Yes <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Abs. <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Non / No <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| | | | | | | | | | | Abs. <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 41 | 42 | 43 | 44 | 45 | 46 | 47 | 48 | 49 | 50 | J | K |
| Non / No <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Oui / Yes <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Abs. <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Non / No <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| | | | | | | | | | | Abs. <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

JE DONNE POUVOIR AU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
 Cf. au verso (3)

I HEREBY GIVE MY PROXY TO THE CHAIRMAN OF THE GENERAL MEETING
 See reverse (3)

JE DONNE POUVOIR À : Cf. au verso (4)
I HEREBY APPOINT: See reverse (4)

to represent me at the above mentioned meeting.
 M. Mme ou Mlle, Raison Sociale / Mr, Mrs or Miss, Corporate Name
 Adresse / Address

ATTENTION : Pour les titres au porteur, les présentes instructions doivent être transmises à votre banque.
CAUTION: As for bearer shares, the present instructions will be valid only if they are directly returned to your bank.

Nom, prénom, adresse de l'actionnaire (les modifications de ces informations doivent être adressées à l'établissement concerné et ne peuvent être effectuées à l'aide de ce formulaire). Cf au verso (1)
 Surname, first name, address of the shareholder (Change regarding this information have to be notified to relevant institution, no changes can be made using this proxy form). See reverse (1)

D – Inscrivez ici : Vos nom, prénom et adresse ou vérifiez-les s'ils figurent déjà

Si des amendements ou des résolutions nouvelles étaient présentés en assemblée, je vote **NON** sauf si je signale un autre choix en noircissant la case correspondante :
 In case amendments or new resolutions are proposed during the meeting, I vote **NO** unless I indicate another choice by shading the corresponding box:
 - Je donne pouvoir au Président de l'assemblée générale. / I appoint the Chairman of the general meeting.....
 - Je m'abstiens. / I abstain from voting.....
 - Je donne procuration [cf. au verso renvoi (4)] à M., Mme ou Mlle, Raison Sociale pour voter en mon nom.....
 I appoint [see reverse (4)] Mr, Mrs or Miss, Corporate Name to vote on my behalf.....

Pour être pris en considération, tout formulaire doit parvenir au plus tard :
 To be considered, this completed form must be returned no later than:

à la banque / to the bank
 à la société / to the company

sur 1^{ère} convocation / on 1st notification sur 2^{ème} convocation / on 2nd notification

10 janvier 2021 22 janvier 2021

Date & Signature

E – Datez et signez ici

* Si le formulaire est renvoyé daté et signé mais qu'aucun choix n'est coché (carte d'admission / vote par correspondance / pouvoir au président / pouvoir à mandataire), cela vaut automatiquement pouvoir au Président de l'assemblée générale.
 * If the form is returned dated and signed but no choice is checked (admission card / postal vote / power of attorney to the President / power of attorney to a representative), this automatically applies as a proxy to the Chairman of the General Meeting

B. VOUS SOUHAITEZ CEDER VOS ACTIONS AVANT L'ASSEMBLEE GENERALE, APRES AVOIR EXPRIME VOTRE VOTE A DISTANCE, ENVOYE UN POUVOIR OU UNE ATTESTATION DE PARTICIPATION

L'actionnaire qui a choisi son mode de participation à l'Assemblée peut néanmoins céder ensuite tout ou partie de ses actions. Dans ce cas :

- Si vous cédez vos actions **avant le 10 janvier 2021**, la Société devra invalider ou modifier le vote exprimé à distance, le pouvoir ou l'attestation de participation, et l'établissement financier qui assure la gestion de votre compte titre devra à cette fin, s'il s'agit de titres au porteur, notifier la cession à la Société ou à *BNP Paribas Securities Services* et lui transmettre les informations nécessaires ;
- Si vous cédez vos actions **à compter du 12 janvier 2021**, la cession n'a pas à être notifiée par l'établissement financier qui assure la gestion de votre compte titre ou prise en considération par la Société, nonobstant toute convention contraire, et vous pouvez donc participer à l'Assemblée Générale selon les modalités de votre choix.

C. VOUS SOUHAITEZ POSER UNE QUESTION ECRITE

1. Les demandes d'inscription de points ou de projets de résolutions à l'ordre du jour par les actionnaires remplissant les conditions prévues par l'article R.225-71 du Code de commerce doivent être reçues au siège social de la société, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à l'adresse suivante GENFIT, Service Financier, Parc Eurasanté, 885 avenue Eugène Avinée, 59120 Loos, France ou par email à l'adresse suivante: investors@genfit.com au plus tard le 25ème jour (calendaires) précédant l'Assemblée Générale, conformément à l'article R.225-73 du Code de Commerce. Les demandes doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

Chaque demande doit être accompagnée, selon le cas, du texte des projets de résolution proposés, qui peuvent être assortis d'un bref exposé des motifs. En outre, l'examen par l'Assemblée Générale des projets de résolutions et des points déposés par les actionnaires est subordonné au maintien de l'inscription en compte des titres des auteurs au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée Générale à zéro heure (minuit), heure de Paris.

2. Conformément à l'article R. 225-84 du Code de commerce, chaque actionnaire a la faculté d'adresser au Conseil d'administration, lequel répondra en séance, les questions écrites de son choix.

Les questions doivent être envoyées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à l'adresse suivante GENFIT, Service Financier, Parc Eurasanté, 885 avenue Eugène Avinée, 59120 Loos, France ou par email à l'adresse suivante investors@genfit.com

Cet envoi doit être réalisé au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'Assemblée Générale.

D. VOUS SOUHAITEZ AVOIR ACCES AUX DOCUMENTS RELATIFS A L'ASSEMBLEE GENERALE

Tous les documents et informations prévues à l'article R. 225-73-1 du Code de commerce et de l'article 3 de l'Ordonnance Covid-19 peuvent être consultés sur le site de l'émetteur : www.genfit.fr, à compter du vingt et unième jour précédant l'Assemblée Générale, soit le 23 décembre 2020.

> Ordre du jour

- Modification des caractéristiques des obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles et/ou existantes émises le 16 octobre 2017 (les « OCEANES ») – Modification de la parité de conversion – Augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit des porteurs d'OCEANES (Résolution n° 1) ; et
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités (Résolution n° 2).

> Exposé Sommaire / Exposé des Motifs

Le présent exposé des motifs a pour objet de présenter les projets de résolutions soumis par votre Conseil d'Administration à votre Assemblée Générale Extraordinaire. Il est destiné à vous présenter les points importants des projets de résolutions. Il ne prétend pas, par conséquent, à l'exhaustivité. Il est indispensable que vous procédiez à une lecture attentive du texte des projets de résolutions avant d'exercer votre droit de vote.

Celles-ci sont présentées dans le cadre du (i) rachat partiel de 47,6 % des OCEANES en circulation pour un prix global de 47,48 millions d'euros (soit 2 895 260 OCEANES sur les 6 081 081 OCEANES en circulation, représentant un montant nominal de 85 699 696 euros sur un montant nominal de 179.999.997,60 euros) (le « **Rachat Partiel** ») et (ii) la modification des modalités du solde (post rachat partiel) des OCEANES (ensemble, l'« **Opération** ») envisagée par votre Société.

L'Opération représente un enjeu majeur pour la pérennité de votre Société et la valorisation de votre investissement : il est donc important que chacun d'entre vous prenne le temps de comprendre les raisons, les objectifs ainsi que le processus d'exécution de l'Opération. Il en va de votre intérêt d'actionnaire.

En dépensant seulement environ 47,48 millions d'euros, le Rachat Partiel permettra à la Société de réduire le montant nominal en circulation d'OCEANES de près de la moitié, soit 47,6% des 6 081 081 OCEANES en circulation et environ 85,7 millions de valeur nominale. Ce résultat illustre les efforts substantiels consentis par les porteurs d'OCEANES pour permettre à la Société de prendre un nouvel élan dans le cadre de sa nouvelle stratégie.

Ce Rachat Partiel est conditionné à l'approbation par :

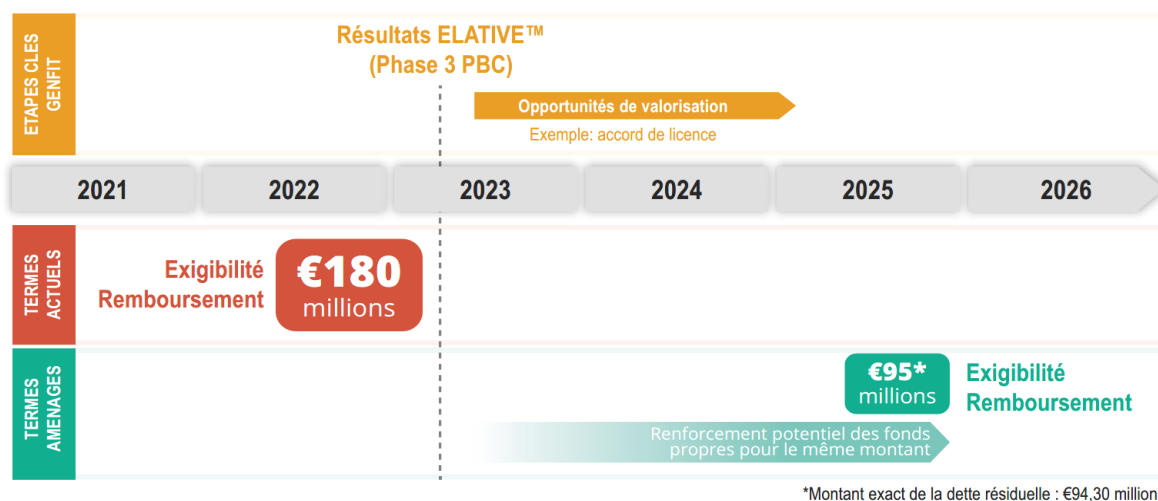
- **les actionnaires de la Société** de la modification de la parité de conversion des OCEANES, de 1 action nouvelle ou existante pour 1 OCEANE, à 5,5 actions nouvelles ou existantes pour 1 OCEANE, objet de la présente Assemblée Générale Extraordinaire, d'une part ; et
- **les porteurs des OCEANES** de l'aménagement des modalités des OCEANES, à savoir : (i) la modification de la parité de conversion des OCEANES, de 1 action nouvelle ou existante pour 1 OCEANE, à 5,5 actions nouvelles ou existantes pour 1 OCEANE, (ii) la prorogation de 3 ans de la durée de l'emprunt initialement fixée à 5 ans à compter du 16 octobre 2017, soit le 16 octobre 2022, pour la porter à 8 ans, soit le 16 octobre 2025 ; (iii) la modification du premier jour de la période au cours de laquelle la Société pourra demander le remboursement anticipé des OCEANES figurant à la modalité 10.3 du contrat d'émission (*terms and conditions*) initialement fixé au 6 novembre 2020 pour la porter au 6 novembre 2023 ; et (iv) la modification de la clause d'ajustement du ratio de conversion en cas d'offre publique visant les actions de la Société figurant à la modalité 15.7.3 du contrat d'émission (*terms and conditions*) afin de prendre en considération l'allongement de la maturité des OCEANES, l'ajustement étant désormais calculé sur la période allant de la date de l'acceptation de la modification des termes des OCEANES 2022 (soit la date de l'assemblée générale des porteurs d'OCEANES) jusqu'à la nouvelle maturité (soit le 16 octobre 2025).

Le rehaussement du ratio de conversion initial des OCEANES (de 1 action nouvelle ou existante pour 1 OCEANE, à 5,5 actions nouvelles ou existantes pour 1 OCEANE) correspond à une baisse effective du prix de conversion

des OCEANES de 29,60 euros à 5,38 euros par action nouvelle. Cela représente une prime de conversion¹ de (i) 18,8 % par rapport au cours de clôture de l'action le 4 décembre 2020 (soit, 4,53 euros) et (ii) 32,2% par rapport au cours moyen pondéré par les volumes calculé entre le lundi 16 novembre et le vendredi 20 novembre 2020 (i.e. les 5 jours de bourse précédant l'annonce des termes définitifs de l'opération par la Société, le 23 novembre 2020 (soit, 4,07 euros). Il est utile de rappeler que la conversion d'une OCEANE n'a habituellement d'intérêt économique que si le prix de l'action atteint une valeur supérieure au prix de conversion de l'OCEANE et que dans la majorité des cas, les investisseurs préfèrent attendre la maturité des OCEANES avant de les convertir en actions.

L'issue positive de la renégociation des termes des OCEANES offrira – postérieurement à leur approbation par l'Assemblée Générale Extraordinaire et par l'assemblée générale des porteurs des OCEANES – l'opportunité de desserrer la contrainte financière qui limite aujourd'hui les marges de manœuvre de la Société.

Un vote favorable des actionnaires et des porteurs des OCEANES redonnera à la Société une plus grande capacité de contrôle, notamment sur les différents leviers de valorisation de ses futurs résultats dans la PBC (Phase 3 ELATIVE™). Le principe et l'utilité de l'Opération peuvent être schématisés de la façon suivante :



Les termes de l'Opération sont détaillés dans les communiqués de presse publiés par votre Société, les 16 novembre, 23 novembre et 7 décembre 2020, la lettre aux actionnaires de la Société qui vous a été adressée le 9 décembre 2020 ainsi qu'un prospectus d'admission (le « Prospectus »), composé du Document d'Enregistrement Universel 2019 de la Société déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (« AMF ») le 27 mai 2020 sous le numéro D.20-0503, d'un Amendement au Document d'Enregistrement Universel, d'une note d'opération et d'un résumé dudit prospectus, qui sera soumis à l'approbation de l'AMF et rendu public d'ici la fin du mois de décembre 2020, auxquels vous êtes invités à vous reporter.

Les modalités de l'Opération feront également l'objet d'une expertise indépendante demandée par le Conseil d'Administration de la Société sur une base volontaire. L'expert indépendant a été nommé sur recommandation d'un comité du Conseil d'Administration composé d'une majorité de membres indépendants. L'intégralité du rapport figurera en Annexe I de la note d'opération composant le Prospectus.

Par ailleurs, le Prospectus contient un point sur la marche des affaires sociales.

¹ Cette prime de conversion représente la différence entre le prix du cours et le prix de conversion de l'OCEANE.

> Projets des textes des Résolutions

Première Résolution – Modification des caractéristiques des obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles et/ou existantes émises le 16 octobre 2017 (les « OCEANES ») – Modification de la parité de conversion – Augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit des porteurs d'OCEANES

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises des assemblées générales extraordinaires, après avoir délibéré et connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, conformément aux articles L. 225-129 à L. 225-129-6, L. 225-135, L. 225-138, L. 228-91 et suivants du Code de commerce,

Compte-tenu du projet de modification des termes des OCEANES qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale des porteurs d'OCEANES, à savoir :

- la prorogation de 3 ans de la durée de l'emprunt initialement fixée à 5 ans à compter du 16 octobre 2017, soit le 16 octobre 2022, pour la porter à 8 ans, soit le 16 octobre 2025 ;
 - la modification du premier jour de la période au cours de laquelle la Société pourra demander le remboursement anticipé des OCEANES figurant à la modalité 10.3 du contrat d'émission (*terms and conditions*) initialement fixé au 6 novembre 2020 pour la porter au 6 novembre 2023 ;
 - la modification de la clause d'ajustement du ratio de conversion en cas d'offre publique visant les actions de la Société figurant à la modalité 15.7.3 du contrat d'émission (*terms and conditions*) afin de prendre en considération l'allongement de la maturité des OCEANES, l'ajustement étant désormais calculé sur la période allant de la date de l'acceptation de la modification des termes des OCEANES (*i.e.* la date de l'assemblée générale des porteurs d'OCEANES) jusqu'à la nouvelle maturité (*i.e.* le 16 octobre 2025) ; et
 - la modification de la parité de conversion des OCEANES, de 1 action nouvelle ou existante pour 1 OCEANE, à 5,5 actions nouvelles ou existantes pour 1 OCEANE,
1. Approuve, dans le cadre de la modification des termes des OCEANES, la modification de la parité de conversion des OCEANES, qui est portée de 1 action nouvelle ou existante pour 1 OCEANE, à 5,5 actions nouvelles ou existantes pour 1 OCEANE et, en conséquence :
 - délègue au Conseil d'Administration ses pouvoirs aux fins d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, en France ou à l'étranger, d'un montant nominal de 4 380 504 euros (soit, sur la base de la valeur nominale actuelle des actions de la Société de 0,25 euro, soit 17 522 016 actions nouvelles) afin de procéder, sur la base de la nouvelle parité de conversion des OCEANES de 5,5 actions nouvelles ou existantes pour 1 OCEANE, aux augmentations de capital qui serai(en)t rendue(s) nécessaire(s) en cas de conversion des OCEANES et de remise d'actions nouvelles, étant précisé que ce montant ne tient pas compte des ajustements susceptibles d'être opérés conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables et aux stipulations du contrat d'émission des OCEANES prévoyant d'autres cas d'ajustement, pour préserver les droits des porteurs d'OCEANES et pouvant donc résulter en l'émission d'actions nouvelles supplémentaires, dont l'émission est également autorisée par la présente résolution ;
 - décide, conformément à l'article L.225-138 du Code de commerce, de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires et de réserver le droit de souscrire auxdites actions nouvelles aux porteurs d'OCEANE qui viendraient à exercer leur droit de conversion et qui recevraient des actions nouvelles, conformément aux stipulations du contrat d'émission des OCEANES.
 2. Prend acte que les décisions visées au paragraphe 1 ci-dessus sont conditionnées à l'approbation par les porteurs d'OCEANES de cette modification de la parité de conversion et également des autres stipulations

du contrat d'émission des OCEANes qui leur sont proposées et qui sont rappelées ci-dessus.

3. Donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation au Directeur Général ou, avec l'accord de ce dernier, à un ou plusieurs Directeurs Généraux Délégués, dans les conditions permises par la loi, tous les pouvoirs nécessaires pour mettre en œuvre la présente résolution et pour constater les augmentations de capital correspondantes.

La délégation ainsi conférée au Conseil d'Administration est valable pour une durée de dix-huit (18) mois à compter de la présente Assemblée Générale.

Seconde Résolution - Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée Générale pour effectuer toutes les formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicités prévues par la législation en vigueur relatifs à l'ensemble des résolutions qui précèdent.

> **Composition du Conseil d'Administration et des comités du Conseil d'Administration**

Membres du Conseil d'Administration

- **Monsieur Jean-François Mouney**
Président-Directeur Général
- **Monsieur Xavier Guille des Buttes**
Vice-Président
- **La société Biotech Avenir**
Représentée par Madame **Florence Séjourné**
- **Monsieur Frédéric Desdouits**
- **Madame Catherine Larue**
- **Madame Anne-Hélène Monsellato**
- **Monsieur Philippe Moons**
- **Madame Katherine Kalin**
- **Monsieur Eric Baclet**

Composition des Comités du Conseil d'Administration

Comité d'Audit

- **Madame Anne-Hélène Monsellato**
Présidente du Comité d'Audit
- **Monsieur Xavier Guille des Buttes**
- **Monsieur Philippe Moons**

Comité des Nominations et Rémunérations

- **Monsieur Xavier Guille des Buttes**
Président du Comité des Nominations et Rémunérations
- **Madame Catherine Larue**
- **Monsieur Jean-François Mouney**
- **Monsieur Eric Baclet**

Comité Stratégie et des Alliances

- **Monsieur Jean-François Mouney**
Président du Comité Stratégie et des Alliances
- **Monsieur Frédéric Desdouits**
- **Monsieur Xavier Guille des Buttes**
- **Madame Katherine Kalin**

> Droits de vote et actions composant le capital social au 30 novembre 2020

- Nombre total de droits de vote : 41.188.133
- Nombre d'actions composant le capital social : 38.858.617

Le capital de Genfit SA est composé de 38.858.617 actions d'une valeur nominale de 25 centimes d'euros entièrement libérées sous forme nominative ou au porteur au choix du titulaire.

Les actionnaires détenant leurs actions au nominatif depuis plus de deux ans bénéficient d'un droit de vote double.

> Marche des affaires sociales depuis le début de l'exercice

SITUATION, EVOLUTION DE L'ACTIVITE ET PERSPECTIVES DU GROUPE GENFIT

Nous vous renvoyons au rapport semestriel d'activités et financier pour la période close au 30 juin 2020, ainsi que nos communiqués de presse 2020 disponibles sur le site internet de la Société dans la rubrique investisseurs (<https://ir.genfit.com/fr>) pour un exposé de la marche des affaires sociales, de la situation financière, de l'activité et des résultats de la Société et de son Groupe depuis le début de l'exercice.

DEMANDE D'ENVOI DE DOCUMENTS

Concernant l'Assemblée Générale du 13 janvier 2021



Pour être prise en compte, la présente demande doit être retournée à :

BNP Paribas Securities Services
Service Assemblées Générales
CTS Assemblées Générales
Les Grands Moulins de Pantin 9, rue du Débarcadère
93761 Pantin Cedex

ou à l'aide de l'enveloppe T jointe pour les actionnaires au nominatif

Je soussigné(e),

NOM (ou dénomination sociale) :

Prénom (ou forme de la société) :

Domicile (ou siège social) :

.....

Propriétaire* de actions de la société GENFIT

demande l'envoi** des informations visées aux articles R.225-81 et R 225-83 du Code de commerce, autres que celles contenues dans la présente brochure.

Fait à, le2020

Signature :

** Les actionnaires au porteur doivent joindre à leur demande d'envoi de documents et renseignements une attestation d'inscription de leurs titres dans les comptes tenus par l'intermédiaire financier habilité, justifiant de leur qualité d'actionnaire à la date de leur demande*

*** Conformément à l'article R 225-88 alinéa 3 du Code de Commerce, les actionnaires titulaires de titres nominatifs peuvent obtenir de la Société l'envoi des documents et renseignements visés aux articles R 225-81 et R 225-83 du Code de Commerce, à l'occasion de chacune des assemblées générales ultérieures. Pour bénéficier de cette faculté, cocher la case suivante :*

